



Printemps 2012

Info-Parents

Bulletin d'information de l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement

Quoi de neuf à l'Association?

Une année qui débute sur les chapeaux de roue!

Nous vous annonçons l'embauche d'une nouvelle agente de développement dans notre dernier bulletin. Cette dernière nous a malheureusement quittés le 23 décembre dernier après avoir accepté une offre d'emploi d'un CLSC de Montréal. Nous avons donc embauché une nouvelle personne - Michelle Perrault. Elle occupe le poste depuis le 13 février. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle restera avec nous pour de nombreuses années à venir!

15^e anniversaire

Le 22 février dernier, Clara Tremblay Martel, une étudiante en relations publiques de l'UQAM a débuté un stage au sein de l'APDITED. Elle est actuellement à élaborer la soirée qui soulignera les quinze ans de l'Association et qui se tiendra en mai ou juin 2012. Les membres de l'APDITED seront informés de la tenue de cette activité qu'il faudra mettre à l'agenda!

Formation sur la sexualité

Le 23 février dernier se tenait la soirée de formation pour les parents sur la sexualité des jeunes de 13-19 ans. M^{me} Laurie Audrey Larivière, la conférencière a proposé à la vingtaine de parents présents une réflexion sur leurs perceptions de la sexualité et sur celle de leur enfant. Les participants ont signifié leur satisfaction quand à la qualité de la formation et plusieurs d'entre eux ont recommandé la reprise de cette activité.



Prochaine activité

Le 4 avril prochain se tiendra une activité portant sur les services scolaires. M^{me} Annie Landry, conseillère scolaire à l'Office des personnes handicapées (OPHQ) animera une activité qui couvrira les différentes sphères des milieux scolaires montréalais. L'activité est gratuite pour les membres de l'APDITED (possibilité de devenir membre sur place moyennant les frais annuels de 10 \$). Vous pouvez vous inscrire par courriel à l'adresse

apdited@gmail.com ou par téléphone au 514-376-6644.

Quand : le mercredi 4 avril 2012, de 18 h 30 à 21 h 30

Endroit : 3958 rue Dandurand, Montréal (stationnement)

À la recherche d'espace

Nous sommes actuellement à la recherche d'un local plus grand pour loger les deux employées à la permanence ainsi que la stagiaire en relations publiques.

Lotomatique

Certains d'entre vous ont reçu en décembre dernier un formulaire Lotomatique. Malheureusement une quantité insuffisante de formulaires Lotomatique nous avaient été expédiée par Loto-Québec. Nous répéterons donc l'exercice avec l'envoi du Bulletin de mars afin que chacun puisse profiter du service d'abonnement de Lotomatique sans se soucier de se procurer ses billets chaque semaine. Et c'est aussi une façon de contribuer au financement de l'APDITED!

Site internet

Nous en parlons depuis un certain temps. Nous l'aurons bientôt. En effet, nous réfléchissons actuellement sur une proposition de contenu ainsi que sur une image qui représenterait bien notre Association. Nous irons en appel d'offres pour trouver un fournisseur qui pourra nous accompagner tout au long du processus. C'est à suivre!

Page Facebook

Nous avons maintenant notre page Facebook. Vous pourrez y retrouver des articles intéressants ainsi que quelques commentaires. Pour y accéder, c'est facile, vous n'avez qu'à taper « Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement ».

Assemblée générale

Notez à vos agendas que notre Assemblée générale annuelle se tiendra le mercredi 23 mai prochain. Encore cette année, nous vous invitons à venir nous rencontrer au Centre communautaire St-Mathieu situé au 7110, 8^e Avenue à Montréal (coin Jean-Talon). La séance débutera à 19 h pour se terminer vers 21 h 30. Vous pouvez confirmer votre présence par courriel à l'adresse apdited@gmail.com ou par téléphone au 514-376-6644. C'est un rendez-vous.

Le langage simplifié, parce que c'est facile à lire et à comprendre!

Selon la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public, les ministères et organismes doivent se montrer proactifs et se doter de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès, notamment, à l'information contenue dans les documents. Les ministères et organismes fournissent donc, sur demande, leurs documents en format adapté pour les personnes ayant une incapacité auditive ou visuelle, dans le respect de leur choix. Mais que fait-on pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle? Dans ce cas, l'adaptation est plus complexe que de traduire le document en braille, par exemple. Bien que certaines organisations aient déjà entrepris de rendre accessibles certains de leurs documents à cette partie de la population, il n'y a pas consensus sur la méthode à privilégier au Québec.

Plusieurs groupes de chercheurs affiliés aux différentes universités québécoises travaillent depuis longtemps sur cette question : comment rédiger un document de manière à ce qu'une personne ayant une déficience intellectuelle puisse le lire et le comprendre? Le Groupe défi accessibilité de l'Université de Montréal, par exemple, publiera sous peu les résultats de ses recherches.

La recherche en cours depuis de nombreuses années a permis à une petite organisation du nom de Simplicom d'expérimenter certaines techniques sur le terrain. « Les professionnels de Simplicom rédigent des textes en langage simplifié depuis près de dix ans », affirme M^{me} Sylvie Gravel, cofondatrice de cette entreprise qui base son travail sur les recherches du Groupe défi accessibilité. Leur méthode de rédaction n'étant pas définitive, mais plutôt évolutive, ces rédacteurs testent chaque document auprès d'un groupe de lecteurs du public cible. « Nous remettons le texte au client seulement lorsque le groupe de lecteurs nous confirme qu'il est pleinement compréhensible », précise M^{me} Gravel. Et c'est de cette façon que Simplicom a progressé dans ce domaine, aux côtés du Groupe défi accessibilité. « Nous avons très hâte que le Groupe défi accessibilité publie son guide, lance-t-elle avec enthousiasme. Cela ajoutera une expertise unique et utile à l'ensemble des collectivités s'intéressant à l'exercice des droits des personnes ayant des incapacités intellectuelles. »

En attendant le lancement de cette publication prévu pour l'année 2012, d'autres ouvrages sont disponibles pour aider le rédacteur à rédiger dans un langage plus simple, non seulement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, mais surtout pour celles qui ont des compétences réduites en littératie. On parle alors de gens qui n'ont pas le niveau souhaité de compétences pour saisir les nuances dans un texte et utiliser l'information dans leur quotidien, spécialement dans une société comme la nôtre, axée sur le savoir et l'information. C'est près de la moitié de la population québécoise qui est concernée, selon Statistique Canada. Parmi ces guides de simplification du langage écrit, notons la parution l'automne dernier du Guide de rédaction pour une information accessible. Réalisé par le Pavillon du Parc (CRDITED Outaouais) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), en collaboration avec la ville de Gatineau, ce guide, qui recense plus de 50 sources, peut se révéler un bon

outil de base pour tout rédacteur. Il ne garantit peut-être pas un texte pleinement compréhensible par les personnes qui ont une déficience intellectuelle, mais l'application de ses conseils rendra tout de même l'information plus accessible. C'est un premier pas...

« Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup de recherche à faire, entre autres, pour tester et confirmer toutes ces méthodes », affirme M^{me} Julie Ruel, l'une des quatre chercheurs à l'origine du Guide. Une nouvelle chaire de recherche à ce sujet sera d'ailleurs lancée à l'UQO au printemps prochain. « La Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion - Pavillon du Parc fera avancer les connaissances sur plusieurs axes de la littératie. Nous souhaitons que nos recherches profitent aux différents services et milieux afin qu'ils puissent mieux servir les personnes qui ont des compétences réduites en littératie », explique la cotitulaire de la chaire.

Malgré des dizaines d'années de recherche en matière de langage simplifié, le sujet est toujours complexe et il existe toujours des courants de pensée différents. « Il est dommage que les chercheurs des différentes universités, qui travaillent tous dans le même but, ne mettent pas en commun leur savoir et ne s'unissent pas pour travailler ensemble », affirme M^{me} Sylvie Gravel, de Simplicom, qui estime le temps venu d'entreprendre une telle démarche. Quand Express-O a demandé à Mme Ruel si elle envisage une certaine concertation entre les chercheurs de la future chaire et ceux des autres universités, elle répond qu'étant au début de la démarche, cette option n'a pas encore été développée. Une recherche en collaboration avec des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Trois-Rivières est toutefois en cours. Elle ajoute en terminant que « les chercheurs recrutés ont vraiment la cause à cœur. Ils feront tout ce qu'ils peuvent pour faire avancer la recherche. »

Publications en langage simplifié

Le Pavillon du Parc, un CRDITED, a mis en ligne des publications concernant la vie de tous les jours afin d'augmenter l'accès à l'information aux personnes qui ont besoin d'un langage simple pour bien comprendre un document. Voici les sujets des six feuillets d'information que l'on y retrouve actuellement: ce que tu dois savoir *quand tu vas au restaurant, comment te préparer à une situation d'urgence, l'alcool, l'anxiété, rester en forme et vivre un deuil.*

Ces feuillets peuvent être téléchargés à partir de l'adresse suivante http://www.pavillonduparc.qc.ca/fr/publications/langage_simplifie.php

Vous trouverez également à cette adresse un Guide de rédaction pour une information accessible qui peut s'avérer utile pour toute personne qui conçoit du matériel destiné aux personnes vivant des défis sur le plan de la littératie.

Source : Express-O Volume 6, numéro 4 – 10 février 2012

Nouvelles de nos partenaires

AQRIPH

Que faire lorsque les usagers vivent des coupures de service socioprofessionnels?



L'AQRIPH est à élaborer un avis concernant les services socioprofessionnels. Nous savons tous que la réorganisation des services a touché plusieurs personnes qui recevaient des services

socioprofessionnels et que plusieurs autres risquent de voir leurs services diminués ou coupés complètement. Afin de vous aider à soutenir et accompagner les parents qui vivent ou vivront ce genre de problèmes, l'AQRIPH a élaboré le présent document informatif pour aider les gens dans leurs actions.

Voici quelques actions qui peuvent être faites par les personnes handicapées et les parents pour obtenir des services en réponse à leurs besoins que ce soit d'un CSSS ou d'un CRDI.

Pour les nouveaux clients :

1. Que les parents demandent des plans de transition école-vie active par l'école ou directement par le CRDI par l'entremise un plan de services individualisé avec des mesures de transition;

2. Au cas où le CRDI aurait amorcé le processus du premier service et qu'il se donne 90 jours pour faire l'évaluation (intérêts socioprofessionnels de la personne et potentiel d'employabilité), les parents peuvent :

- demander une copie des outils d'évaluation;
- demander une copie du rapport;
- demander un délai de consultation pour prendre connaissance du rapport;
- refuser de signer si les conclusions du rapport d'évaluation ne sont pas satisfaisantes pour eux.

Pour les clients desservis :

Si des coupures sont annoncées dans leur dossier ou carrément la fermeture de celui-ci, voici des choix qui s'offrent à eux :

1. invoquer la Loi sur les services de santé et les services sociaux¹ pour demander la continuité des services;
2. pour ceux qui n'en ont pas, demander un plan de services individualisé avant qu'une décision finale ne soit rendue;
3. demander le respect de la Loi² pour participer à la révision du plan d'intervention qui doit se faire aux trois mois et, s'ils ne sont pas d'accord avec les modifications apportées, refuser de signer;
4. ne pas accepter une fermeture de dossier et, si c'est l'intention recnerchée par le dispensateur de services, demander un plan d'intervention où cet élément sera discuté et surtout, demander que l'on mette le tout par écrit;
5. évaluer la possibilité de faire une plainte au Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services³. Vous pouvez obtenir de l'aide du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de votre région⁴;
6. évaluer la possibilité de soumettre le cas au Protecteur du citoyen⁵ si vous êtes insatisfait des conclusions du commissaire local;

7. rappelez-vous qu'il est toujours possible de demander la révision du plan de services ou du plan de services individualisé .

L'AQRIPH précise que la présente démarche est entreprise pour résister à la réorganisation des services qui se déroule dans plusieurs régions et à venir dans d'autres. Cette réorganisation vise à couper certains services en partie ou en entier.

¹ Article 5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux

² Article 10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux

³ <http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/plaintes.php#liste>

⁴ 1.877.767.2227 pour obtenir de l'information sur le CAAP de votre région

⁵ <http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/deposer-une-plainte/pourquoi-deposer-une-plainte/index.html>

Source : AQRIPH - Comité socioprofessionnel, 20 février 2012

ALTERGO

Programme d'accompagnement

Le 23 mars est la date limite pour s'inscrire au Programme d'accompagnement en loisir (PACL) pour les personnes handicapées. Les parents doivent présenter dès maintenant une



demande à un organisme offrant des services en loisir aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, par exemple un camp de jour estival. En effet, les organismes ont jusqu'au 23 mars prochain pour faire une demande et la déposer au coordonnateur du PACL (AlterGo). Ce programme permet de recevoir un montant d'argent pour défrayer les coûts, en partie ou en entier, reliés à l'embauche de l'accompagnateur d'une personne ayant une déficience.

Procédure à suivre par le parent demandeur :

- Choisir l'activité de loisir (camp de jour, activité récréative...)
- Identifier l'organisme responsable de l'activité
- Demander à l'organisme de remplir une demande d'accompagnement et de la faire parvenir à AlterGo

Ce programme d'envergure provinciale est une initiative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Avec la collaboration de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal, comme gestionnaire, AlterGo assure la coordination du programme provincial pour le territoire de l'île de Montréal. Il est financé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ville de Montréal (directions corporatives et arrondissements). Les accompagnateurs sont parfois essentiels pour la pratique du loisir des personnes handicapées. Ils permettent de faciliter l'inclusion sociale et de vivre une activité avec plaisir, confiance et complicité. Pour toute information supplémentaire, consultez www.altergo.net dans la section Programmes - Accompagnement en loisir, ou communiquez avec Benzir Begum au 514 933-2739, poste 243 ou à l'adresse benzir@altergo.net.

Source : AlterGo, 3 février 2012

Nouvelles de nos partenaires

AQIS (Association du Québec pour l'intégration sociale)

Allocations des dépenses personnelles des adultes hébergés en ressources de type familial (RTF)

Nous avons reçu la confirmation que l'allocation des dépenses personnelles des adultes (18- 65 ans) hébergés en ressources de type familial (RTF) est ajustée et indexée. Ainsi, depuis le 1^{er} février 2012, le montant que les ressources devront laisser aux personnes qu'elles hébergent, est passé de 180 \$ à 197 \$ par mois. Par la suite, elle sera indexée au 1^{er} janvier de chaque année.

Comme vous le savez, cela fait près de 20 ans que cette allocation était au même montant (180 \$), appauvrissant les personnes d'année en année en raison de l'augmentation du coût de la vie. Il en résultait, par de savants calculs, que chaque indexation annuelle du chèque de l'aide de dernier recours était absorbée par une augmentation équivalente des coûts de la ressource d'hébergement. Après plus de 15 ans de revendications, en 2009, nous avons remis le dossier à un avocat qui l'a fait débloqué très rapidement pour les personnes hébergées en ressources intermédiaires (RI) qui jouissent, depuis février 2010, d'un ajustement et de l'indexation. Le sous-ministre adjoint nous a dit que les règles étaient différentes pour les personnes en RTF et que ça prendrait un peu plus de temps pour dénouer le dossier.

Deux ans plus tard, enfin, la réglementation a été modifiée pour les personnes en RTF. C'est donc à leur tour de pouvoir bénéficier RÉELLEMENT d'environ 200 \$ de plus par année.

OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) **Bonnes nouvelles pour le portefeuille**

Deux décisions du gouvernement québécois auront un impact positif sur le portefeuille de certaines personnes handicapées ou aidantes naturelles. En effet, l'Assemblée nationale a adopté, le 9 décembre dernier, deux nouveaux volets au crédit d'impôt pour aidant naturel et une nouvelle prestation pour l'invalidité.

Nouveaux volets au crédit d'impôt pour aidant naturel

Premièrement, le crédit d'impôt pour aidant naturel sera désormais offert aux personnes exerçant ce rôle auprès de leur conjoint ou conjointe ayant 70 ans et plus à la fin de l'année et à celles exerçant ce rôle auprès d'un proche âgé de 18 ans ou plus avec qui elles cohabitent.

Avec la création de ces deux nouveaux volets, le gouvernement reconnaît en partie le rôle d'aidant naturel qu'une personne peut jouer pour son conjoint ou sa conjointe, mais aussi pour une autre personne qui cohabite avec elle (par exemple, un enfant majeur). Ainsi, le rôle d'aidant naturel ne se limite plus seulement à un citoyen qui héberge une personne handicapée.

Le montant du crédit pour aidant naturel prenant soin de son conjoint est de 591 \$ pour 2011. En ce qui concerne le volet « cohabitation », le montant peut atteindre 1 075 \$, soit le même montant que pour le volet « hébergement », qui existait déjà.

Un montant additionnel pour invalidité

Deuxièmement, un montant additionnel pour invalidité est octroyé aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui deviennent invalides après avoir commencé à percevoir leur rente de retraite. Cette situation touche environ 700 personnes par année.

Actuellement, le bénéficiaire d'une rente de retraite de la Régie des rentes du Québec (RRQ) n'a pas le droit de recevoir une rente d'invalidité. Ainsi, une personne âgée de 60 à 64 ans qui devient invalide après avoir commencé à percevoir sa rente de retraite doit demander l'annulation de cette rente pour pouvoir percevoir une rente d'invalidité. Or, elle peut le faire seulement si elle bénéficie de sa rente de retraite depuis moins de six mois. Ainsi, si l'invalidité survient plus de six mois après le début du paiement de la rente de retraite, la personne ne peut pas bénéficier d'une rente d'invalidité.

À partir de janvier 2013, une personne âgée de 60 à 64 ans qui reçoit sa rente de retraite depuis plus de six mois et qui devient invalide pourra cumuler cette rente de retraite avec le montant additionnel pour invalidité. Il lui faudra toutefois avoir cotisé à la RRQ pendant au moins quatre des six années précédant son invalidité. Pour 2012, ce montant est de 445,47 \$ par mois.
Source : Express-O Volume 6, numéro 4 – 10 février 2012

Chaire DITC

Le 20 mars 2012 : Première journée de la Chaire de déficience intellectuelle et troubles du comportement

La Chaire de déficience intellectuelle et troubles du comportement (Chaire DITC), dirigée par la professeure Diane Morin, a récemment mis en ligne son site Web : www.chaire-ditc.uqam.ca.

Cette année, la chaire tiendra sa première grande rencontre du transfert des connaissances sur le thème « Recherche et pratique : s'enrichir mutuellement ». L'activité, qui se tiendra à Montréal le 20 mars prochain, sera l'occasion de présenter différents projets réalisés par la chaire. Ce sera aussi l'occasion d'échanger avec les CRDITED et leurs partenaires sur leurs besoins en matière de recherche, de transfert des connaissances et de formation. Les activités de la chaire gravitent autour de quatre objectifs : étudier les troubles du comportement; évaluer les programmes d'intervention et de promotion de la santé; répondre à des problématiques concrètes vécues par les milieux de l'intervention afin d'améliorer les pratiques; assurer le transfert des connaissances entre les différents milieux de la pratique (santé, judiciaire, scolaire, etc.) et l'équipe de la chaire et, enfin, assurer une relève spécialisée selon les meilleures normes de pratique. La chaire a entre autres publié au cours de la dernière année un rapport qui sert actuellement à guider certaines réflexions et pistes d'action visant à améliorer nos services :

www.chaire-ditc.uqam.ca/component/content/article/35/235-guide-dimplantation-dune-ressource-dimplantation.html

Activités

Semaine québécoise de la déficience intellectuelle 2012



La semaine québécoise de la déficience intellectuelle se tiendra du 11 au 17 mars 2012. Cette semaine est une occasion de sensibiliser la population à la situation des personnes ayant une déficience intellectuelle.

D'un œil différent est un événement culturel qui rassemble près de 140 artistes ayant ou non une déficience intellectuelle. L'évènement est à présent multidisciplinaire puisqu'autour de l'exposition d'art visuel se sont insérées de nouvelles activités (conte, ateliers, forum...).

L'objectif de *D'un œil différent* est de produire un événement à caractère humain qui suscite des échanges entre artistes avec ou sans déficience intellectuelle tout en sensibilisant la communauté à leur talent et à leur potentiel.

D'un œil différent est organisé par 4 partenaires issus du milieu de la déficience intellectuelle et du milieu culturel.

Du 7 au 18 mars 2012
à l'Écomusée du fier monde
2050 rue Amherst Montréal

VERNISSAGE LE 7 MARS de 16 h à 19 h

Du 7 au 18 mars 2012, venez participer à de bouillonnantes rencontres artistiques à l'Écomusée du Fier Monde !

ENTRÉE GRATUITE
Vernissage de l'exposition

Mercredi 7 mars 2012 de 16 h à 19 h
Exposition

Du 8 au 18 mars 2012 inclusivement
Mercredi : de 11 h à 20 h
Jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 16 h
Samedi et dimanche : de 10 h 30 à 17 h

Programmation

« Faire tomber les masques » (*Sans Oublier le Sourire*)
Jeudi 8 mars de 10 h à 12 h

Broderie (Atelier Le Fil d'Ariane) - Démonstration
Jeudi 8 mars de 13 h à 15 h 30

« Dans le regard de l'autre » (Marilou Fuller) – Atelier et discussion
Inscription obligatoire au 514-381-2307, poste 28
Samedi 10 mars de 13 h à 16 h

« Camaïeu » (Troupe Atout Cœur) - Danses
Mercredi 14 mars de 17 h à 17h 30

Forum de discussion – « Les artistes ayant une déficience intellectuelle : que nous apporte leur différence créative? » (organisé par Exeko dans le cadre de *D'un œil différent*)
Jeudi 15 mars de 9 h 30 à 12 h

«Le roi aux drôles d'oreilles» (AMDI avec Les Muses) - Conte
Vendredi 16 mars de 10h15 à 11h15

«Couleurs et brioches» (La Gang à Rambrou avec Parrainage Civique Les Marronniers) - Atelier créatif
Dimanche 18 mars de 13h à 16h30
Lieu : Écomusée du fier monde
2050, rue Amherst (coin Ontario) - Montréal

EXPO-VENTE-ART-CHANT-DANSE-KIOSQUES

Le comité de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle vous invite à une soirée de sensibilisation où les réalisations de nos usagers à travers les arts seront mis en avant scène. Vous assisterez à une exposition d'œuvres d'art ainsi qu'à des prestations de chants et de danses offertes par des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Des partenaires œuvrant auprès de la déficience intellectuelle seront présents pour parler de leurs services et leurs activités. Bienvenue à toutes et à tous!

Mercredi 14 mars 2012 dès 18 h
Endroit : Organisme ACHIM, 2381 De Biencourt, Ville-Émard, Qc H4E-3H4

Sylvie Morin, organisatrice communautaire au CRDITED de Montréal, secteur Ouest

Tél : 514 932-0444, poste 224.

Nouvelles brèves

Crédits d'impôt non remboursables - gouvernement fédéral et crédits remboursables - gouvernement provincial

Les Gestions Dupuis Thériault (tél. **450 932-6214**) vous rappellent que les parents qui hébergent un enfant handicapé de plus de 18 ans ont droit à certains crédits d'impôt.

Au fédéral (annexe 1, ligne 315) vous pouvez déduire un montant maximal de 4 282 \$ pour aidant naturel si votre enfant habite avec vous. (Voir détails dans le guide d'impôt fédéral de 2011, ligne 315). Vous avez aussi droit à un montant transféré maximal de 7 341 \$ dans le cas d'une personne à charge handicapée. (Voir détails dans le guide d'impôt 2011, ligne 318).



Au provincial, le crédit d'impôt pour aidant naturel (ligne 462) peut vous donner droit à un montant maximal de 1 075 \$ par personne handicapée de plus de 18 ans qui habite avec vous. Vous devez toutefois remplir l'annexe H pour une personne, et le formulaire TP-1029.8.61.64. s'il y a plus d'une personne. (Voir détails dans le guide provincial à la ligne 462.)

Mois de l'autisme

Avril est le mois de l'autisme au Québec! C'est un moment privilégié pour informer et sensibiliser le grand public sur l'autisme et aux autres troubles envahissants du développement. C'est aussi l'occasion de détruire les préjugés qui sont le principal obstacle à l'intégration des personnes autistes dans notre société. Partout au Québec, une multitude d'activités de sensibilisation sont organisées, notamment par les associations régionales d'autisme, de concert avec diverses organisations publiques et privées.

Marche pour l'autisme

La marche pour l'autisme aura lieu samedi le 28 avril 2012 à 13 h 30, beau temps, mauvais temps! Arrivez coiffés d'un chapeau personnalisé sur le thème de l'autisme! Apportez vos instruments de percussion! Parents, personnes autistes, intervenants et citoyens, tous sont bienvenus. Inscrivez-vous au 514 524-6114, poste 3055. Plus nous serons nombreux à marcher, plus nous obtiendrons de visibilité! En 2011, près de 1 000 marcheurs étaient présents pour la cause. Point de départ : Carré Saint-Louis, à l'angle des rues Saint-Denis et Cherrier (station de métro Sherbooke).



RUTA (Regroupement des usagers du transport adapté) Des minibus plus confortables!

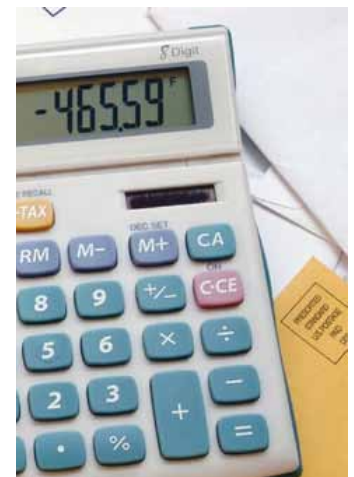
Il y a quelques années, le transport adapté de la STM a acheté des véhicules dont la suspension était particulièrement rigide. Il s'agit des séries 700, 800 et 100. Tous ceux qui ont effectué un déplacement à l'intérieur de ces véhicules conviennent que ça cogne dur. Devant ce constat, la STM a convenu en 2010 d'acheter dorénavant uniquement des minibus munis d'une suspension pneumatique. Celle-ci améliore le confort de façon significative. Depuis, la STM en achète 14 par année. Maintenant qu'arrivera-t-il des véhicules des séries 700, 800 et 100? À la suite de plusieurs représentations que j'ai faites auprès du conseil d'administration et de la direction générale de la STM, il a été convenu d'installer une suspension pneumatique sur 30 de ces véhicules, 15 en 2012 et 15 en 2013. Il est important de mentionner que le changement de la suspension nécessitera 40 heures de travail par véhicule. Ainsi, à la fin de 2012, 59 % de la flotte de minibus aura une suspension pneumatique, 75 % à la fin 2013 et 100 % en 2015. Ces pourcentages incluent les minibus modifiés et les nouveaux minibus achetés à chaque année. Cette belle avancée témoigne de toute l'importance de poursuivre notre travail de représentation auprès de la STM concernant les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Marie Turcotte, représentante des usagers du transport adapté au conseil d'administration de la STM

Finandicap Un calculateur REEI

Finandicap offre des services financiers complets aux personnes québécoises ayant une déficience physique, intellectuelle ou sensorielle ainsi qu'à leurs proches. Guillaume Parent, conseiller financier et fondateur de Finandicap, vient de mettre en ligne un outil calculateur qui vous permettra d'obtenir un rapport personnalisé qui pourra répondre à vos questions. Pour y accéder :

<http://www.finandicap.com>



ONF (Office nationale du film)

Activités gratuites

La CinéRobothèque ONF offre plus de 10 000 films à visionner sur place (rue Saint-Denis au coin du boulevard De Maisonneuve), en solo ou en duo, et ce, tout à fait gratuitement! Documentaires, films d'animation, fictions, il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. Nous avons même plusieurs listes de suggestions de films à voir, selon les intérêts et les groupes d'âges.

www.onf.ca/cinerobothèque